

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

19308343



Déposé 21-02-2019

Greffe

N° d'entreprise: 0721431263

Dénomination

(en entier): Owls and Foxes

(en abrégé):

Forme juridique : Société en commandite simple

Siège: Chemin de Triherée 2

7190 Ecaussinnes (Ecaussinnes-d'Enghien)

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

D'un acte sous seing privé, daté du 01/02/2019, il ressort qu'une Société en Commandite Simple a été constituée

- Formation et dénomination: il est formé une société en commandite simple sous la dénomination " Owls and Foxes "
- Siège social: Chemin de Triherée, 2 à 7190 Ecaussinnes-d'Enghien
- Durée: La société est constituée pour une durée illimitée.
- Fondateurs: Monsieur Tom Braes, demeurant à Chemin de Triherée 2 à 7190 Ecaussinnes-d'Enghien, associé commandité et un associé commanditaire
- Objet social:

La société a pour objet:

GENERAL:

- OWLS AND FOXES veut aider les organisations nationales et internationales, les institutions privées et parapubliques, les associations, les particuliers et les gouvernements avec des idées claires et bien fondées, pour faire des choix intelligents et durables et à décider, évaluer et évoluer rapidement et en toute confiance. OBJETS ET ACTIVITES SPECIFIQUES:
- La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre et pour compte des autres :
- I. Activités de conseil, de recherche et d'étude, y compris:
- Conseil, expertise technique, assistance et tous types de services liés à l'organisation et à la gestion de sociétés au sens large, y compris: techniques de gestion et conseils en gestion, conseils stratégiques, conseils aux entreprises et conseils financiers, conseils au personnel, administration, production, vente, développement, marketing, études et recherche et direction générale.
- Conseil, expertise technique, assistance et tous types de services liés aux secteurs public, social et de la santé.
- Commercialisation, sous quelque forme que ce soit, et notamment l'achat, la vente, la vente en gros, au détail, l'importation, l'exportation, le courtage et la commission de tous biens, y compris articles et outils de marketing, destinés aux secteurs public, social et de la santé.
- Organisation d'activités de formation pour les particuliers, les institutions, les associations et les organisations liées aux activités et aux domaines susmentionnés.
- II. Activités d'impression et de publication, y compris:
- Toutes les transactions commerciales, financières et industrielles directement ou indirectement liées aux imprimeurs et aux éditeurs et toutes les activités connexes.
- La négociation de tous les droits possibles, en particulier du droit d'auteur et de tous les droits dérivés découlant des activités susmentionnées.
- L'organisation de cours de formation, conférences, etc. en ce qui concerne les activités susmentionnées.
- L'écriture et la publication d'articles, de livres, etc.
- III. Gestion et organisation d'événements, y compris:

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

belge

Volet B - suite

- Organisation d'événements culturels et artistiques, organisation d'expositions, de conventions, d'événements d'entreprise et de foires et toutes les questions connexes, ainsi que vente et location de biens et de matériel dans le domaine de l'organisation d'événements.
- IV. Autres objets et activités :
- L'investissement, la souscription, la prise ferme, le placement, la vente, l'achat et la négociation d'actions, parts, obligations, certificats, crédits, monnaies et autres valeurs mobilières émises par des entreprises belges ou étrangères qu'elles aient ou non la forme de sociétés commerciales, bureau d'administration, institutions ou associations et qu'elles aient ou non un statut juridique (semi-) publique.
- La gestion des investissements et des participations dans des sociétés-filles, l'exercice de fonctions d'administration, la fourniture de conseils, management et autres services de même nature que les activités de la société. Ces services peuvent être fournis sur une base contractuelle ou statutaire et en la qualité de conseiller externe ou d'organe.
- Accorder des prêts et avances sous quelque forme ou quelle durée que ce soit, à toutes les entreprises liées ou entreprises dans lesquelles elle possède une participation, ainsi que garantir tous les engagements des mêmes entreprises.
- La prise de participations dans des investissements immeubles, toute activité relative à des biens immeubles, toute activité relative à des biens immeubles bâtis ou non-bâtis, ainsi que toutes opérations quelconques en matière de droits immobiliers et plus particulièrement : l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, la location-financement de biens immeubles.
- Cette énumération n'est pas limitative et les termes « conseils » et « gestion » aux présents statuts sont des activités autres que celles mentionnées en l'article 157 de la loi du quatre décembre mil neuf cent nonante sur les transactions et les marchés financiers, telle que modifiée par la loi du six avril mil neuf cent nonante-cinq, publiée au Moniteur Belge en date du trois juin mil neuf cent nonante-cinq.
- La société peut prendre des participations dans toutes sociétés, entreprises et opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières, gérer ces participations et les financer.
- Elle peut acquérir tout intérêt par association ou apport de capitaux, fusion, souscription, participation, intervention financières ou autrement dans n'importe quelle société, entreprise ou opération ayant un objet social similaire, lié ou contribuant à la réalisation de son propre objet.
- Elle peut faire toutes opérations financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.
- La société pourra prendre la direction et le contrôle, en sa qualité d'administrateur, liquidateur ou autrement, de sociétés affiliées ou filiales, et leur prodiguer des avis. La société peut, par voie d'apport en espèces ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, prendre des participations dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou à créer, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, dont l'objet social serait semblable ou analogue au sien ou de nature à favoriser son objet social.
- Elle peut également consentir tous prêts consentis par des tiers à des sociétés affiliées.
- Capital social:

Le capital a été fixé à 150,00 Euro, représenté par 10 parts sociales de 15,00 Euro Chacune, souscrites en numéraire et entièrement libérées

- Exercice: L'exercice social commence à 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Assemblée Générale: L'assemblée générale se compose de tous les associés. Elle se réunit une fois par an le deuxième lundi de mois de juin.
- Distribution des bénéfices: Les bénéfices de la société seront mis à la disposition de l'assemblée qui en déterminera l'affectation. Les pertes, s'il en existe, seront supportées dans la proportion des apports respectifs sans néanmoins que les associés commanditaires puissent être engagés au-delà de leur mise sociale.
- Dispositions transitoires:
- 1. Le premier exercice social débutera à 3 janvier 2019 et se termine le 31 décembre 2019.
- 2. La première assemblée générale ordinaire aura lieu le deuxième lundi de mois de juin 2020.
- 3. Gérant: L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants à un. Monsieur Tom Braes accepte ce mandat.
- 4. Un commissaire n'est pas été nommé.
- Mandat:

Tous pouvoirs sont donnés au bureau d'accountants BOFIDI - BRABANT BVBVBA Meiboom 22 bus 1500 Halle pour accomplir les formalités prescrites par la loi et notamment à l'effet de faire insérer l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales du département du siège social + l'inscription dans le KBO + l'enregistrement à la TVA.

Déposé en même temps: acte constitutif d.d. 01/02/2019

Monsieur Tom Braes Gérant